## **DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le Conseil communal a décidé :

- D'adopter l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2011, tel que proposé par la Municipalité.
- D'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'une requête à la cour constitutionnelle et / ou d'un référendum populaire communal dans les 20 jours suivant le présent affichage. Les électeurs peuvent consulter les éléments de cette décision au greffe municipal durant le même délai.

LA MUNICIPALITE